

Quelques éléments pour une contribution de la CPU CGE au processus des Conférences Environnementales et Sociales

- **Participation de l'enseignement supérieur et la recherche à l'environnement, au développement durable et au redressement productif de la France.**

En application de l'art 55 du Grenelle 1 de l'environnement : un **Plan Vert** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dans la continuité des engagements de la France à Rio concernant l'enseignement supérieur : art 229 à 235, la CPU et la CGE attendent un signal fort des ministères (MEDDE et MESR notamment) engageant à nouveau la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur dans :

- La mise en œuvre de la Stratégie nationale du développement durable (enseignement, recherche, gouvernance, infrastructures, conditions de vie, de logement et d'étude ... tournés vers le développement durable) ;
- La mise en œuvre des objectifs de mandature sur la transition énergétique et le redressement productif.

Nous souhaiterions d'ors et déjà d'assumer nos responsabilités en contribuant de façon structurée (Plan Vert) au processus des Conférences environnementales et sociales, sujets indissociables selon nous, en mandatant les experts de notre communauté à même d'enrichir les travaux présents et à venir. En référence à la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre voici, à titre d'exemple, atelier par atelier, quelles pourraient être nos contributions à la feuille de route produite :

1. ATELIER TRANSITION ENERGETIQUE

Contexte :

- **Un patrimoine des établissements du supérieur = 1/3 des bâtiments publics en France**
- **Des économies importantes pour les Universités et Ecoles avec souvent un retour sur investissement rapide.**
- Un cadre de vie et un urbanisme dégradé qui nuisent à l'exercice la mission et obère l'attractivité internationale des établissements ;
- Un entretien du patrimoine indigne d'un grand pays développé ;
- Des compétences reconnues des enseignants chercheurs ... non utilisées sur leur champ propre (au contraire des pays du Nord de l'Europe et de l'Espagne –Barcelone...);
- Une absence d'autonomie et de marge de manœuvre financière dans le cadre des contrats d'objectifs actuels (financements des investissements et des équipements ressortent de programmes fléchés –opérations campus, sécurité...- ou du CPER) : la transition énergétique comme levier de la responsabilité immobilière ;
- Des données mal documentées et des besoins en cours de recensement (partenariat MESR/CDC/CPU suite aux résultats de l'enquête DPE réalisée par le MESR).

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur :

- **Faire de ce secteur un secteur test /témoin de la transition énergétique** pour l'efficacité des bâtiments publics (cf Grenelle du bâtiment ; décret ; bureaux) : démonstrateurs ; utilisation des compétences en ce domaine chez les chercheurs et enseignants
- Engager la réhabilitation « énergétique » des bâtiments du supérieur et de la recherche suite au Grenelle (article 3 et 5 Grenelle 1 ; plan vert ; objectif -38% à 2020 : des besoins estimés à 8 Milliards d'euros) dans une logique de site (campus : universités et écoles ; développement des territoires) et non plus d'outils (PPP ou MOP).
- Mettre en place un système de bonus écologique (cf Europe du Nord : Copenhague ; Berlin...) au plan local basé sur des mécanismes conventionnels et incitatifs, des données connues et partagées et une planification des besoins : prêts éco campus à taux minorés sur le modèle des éco prêts HLM ; part d'emplois du livret A consacré aux universités et à l'économie de la connaissance.
- Se référer aussi à la politique de la KfW (CDC allemande) qui développe des systèmes de tiers investisseurs pour alléger la dépense budgétaire.

2. ATELIER BIODIVERSITE

Contexte :

Finalisation d'ici fin 2012 d'une charte biodiversité des établissements d'enseignement supérieur issue de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur :

- **Renforcer la recherche, l'expertise et la formation sur la biodiversité**
- Limiter les consommations (eau, énergie..) et les émissions (GES, pollutions) : être en dessous de la consommation d'eau moyenne d'un établissement (entre 3 m3 (salle de classe) et 6 m3 (laboratoire) par an et par élève ;
- 0 pesticides dans la gestion des espaces verts / 100% des espaces verts gérés de manière écologique ;
- Mettre en place des critères d'achats strictes de produits labellisés :100% de papier issu de forêts durablement gérées, 20% de produits issus de l'agriculture biologique.. ;
- Mettre en filière 100% des déchets ;

- **Mettre les compétences des établissements d'enseignement supérieur au service des territoires (SCOT, PLU, Natura 2000, Trames bleues et vertes).**

3. ATELIER RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur :

- Renforcer **les formations initiales** suivantes : écotoxicologie, épidémiologie, écologie, botanique, zoologie, taxonomie et sciences de la mer ;
- L'accélération de la mise en place d'un module « santé-environnement-travail » dans la formation initiale et continue des professionnels de santé ;
- Développer l'écotoxicologie (modules) dans les formations débouchant sur les métiers de l'industrie ;
- **Renforcer la formation continue** en écologie et développement durable des cadres dirigeants des établissements d'enseignement supérieur et des ministères.

4. ATELIER GOUVERNANCE

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur :

L'un des leviers pour faire prendre en compte par les établissements d'enseignement supérieur les enjeux du développement durable est le dispositif « Plan vert », construit pour les aider à élaborer leur propre démarche en la matière. Objectifs :

- Intégrer les différents points du « Plan Vert » dans les critères d'évaluation de la section « des établissements » de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) permettrait de pérenniser la dynamique initiée par la mise en place de ce dispositif au niveau national.

- Développer les qualifications des administrations de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour stimuler et accompagner ces politiques en impliquant les personnels et les étudiants (ex : expériences de l'université de Lausanne) ;

- **Mettre en place une véritable politique de Responsabilité Sociétale des Établissements d'Enseignement Supérieur:**

- Développer la culture scientifique et technique et la culture au sens large de l'Université et des Ecoles vers le territoire
- Promouvoir l'université et l'École comme l'espace où sont formés les futurs citoyens et décideurs responsables.

- **Diffuser et valoriser le Plan Vert et son référentiel dans les dispositifs européens et internationaux de l'enseignement supérieur à travers la reconnaissance de l'engagement des établissements : labellisation ;**

- Utiliser les leviers européens (8è PCRD..) et se concerter et agir avec les PCET (plans climat énergie et territoire...) et les entreprises (démonstrateurs ; contrats ; partenariats-pôles de compétitivité ; PIA...). Ex : Urban Living Lab à l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines ;

- Mieux utiliser les compétences présentes au sein des établissements d'enseignement supérieur (biodiversité ; acoustique ; énergie, santé, sociologie,...) ;

- Réaliser avec le MESR un état des lieux sur l'évolution de l'intégration du développement durable (sensibilisation) par l'ensemble des formations du supérieur.